



69550

Téléphone : 04 74 89 30 24

Email : mairie@amplepuis.fr

Site : www.amplepuis.fr

DECISION DU MAIRE N° 24/07/020

Envoyé en préfecture le 30/07/2024

Reçu en préfecture le 30/07/2024

Publié le 30/07/2024

ID : 069-216900068-20240730-240720-DE

Berger
Levrault

**OBJET : SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT
AUPRES DU CREDIT AGRICOLE**

Le Maire certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte.

Transmission en Préfecture le :

30/7/24

Notification le :

30/7/24

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2122-22 et suivant ;

Vu les délégations du Conseil Municipal accordées au Maire par délibérations du 26 mai 2020 ; du 6 juillet 2021 et du 3 octobre 2023 ;

Vu la nécessité d'achat d'un camion utile notamment au déneigement ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 2 avril 2024 portant approbation du budget primitif du budget principal 2024 ;

Vu la consultation lancée le 23 juillet 2024 auprès de 3 établissements bancaires pour financer le projet d'achat d'un camion pour un montant de 100 000.00€ ;

Le Maire d'Amplepuis (Rhône) :

DECIDE

Article 1 : De contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre-est, un emprunt de 100 000€

Article 2 :

Caractéristiques de l'emprunt

- Objet : financement d'investissement
- Montant du capital emprunté : 100 000.00€
- Durée d'amortissement : 48 mois
- Taux d'intérêt : 3.79%
- Frais de dossier : 100.00€
- Périodicité retenue : mensuelle
- Remboursement anticipé : possible moyennant le versement d'une indemnité (2 mois d'intérêt assortis d'une indemnité actuarielle)

Article 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon (184 rue Duguesclin – 69433 LYON CEDEX 3) dans un délai de 2 mois à compter de la date de notification en ce qui concerne les intéressés ou de la date de publication en ce qui concerne toute autre personne estimant avoir un intérêt à agir.

Fait à Amplepuis, le 30 juillet 2024

Le Maire,
René PONTET

